

VILLE DE NEUFCHATEAU



A V I S

Le Collège communal porte à la connaissance de la population que la délibération prise par le Conseil Communal le 26 avril 2018 et relative à la prolongation du marché du terroir de Neufchâteau et la modification du règlement d'ordre intérieur, peut être consulté au Guichet population et état civil aux horaires d'ouverture habituels (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h20 et de 13h20 à 16h30, le mardi jusqu'à 18h30 sauf congés scolaires, fermé le jeudi après-midi).

Neufchâteau, le 25 mai 2018

Pour le Collège communal

Le Directeur général,

J.-Y. DUBHOIT

Le Bourgmestre,

D. FODRNY